

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :	
<u>en exercice</u> :	15
<u>présents</u> :	14
<u>votants</u> :	15

L'an deux mille vingt-six, le vingt quatre avril à 19h30
le Conseil Municipal de la Commune de VILLETUREIX
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LACHAUD, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 17/04/2026

PRESENTS : M. LACHAUD Patrick / M. BENEDETTI Pierre-Albert / Mme SALAHA Martine / M. DARIAS Jean Jack / Mme BANULS Estelle / M. ETOURNEAU Francis / M. BERARDI Eric / M. DUMAS Yann / Mme CABIROL Marie-Pierre / Mme BERTAUD Béatrice / Mme SAMPL-REBIERE Angélique / Mme ANDRIEUX Laetitia / M. DURAND Geoffrey / Mme PAULIN Stella.

ABSENT EXCUSE : M. DUPUY Guy pouvoir à M. BENEDETTI Pierre-Albert **ABSENT** : /

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Mme BERTAUD Béatrice a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-49 // 7.5 : ADOPTION DES SUBVENTIONS :

Mme SALAHA Martine, M. ETOURNEAU Francis, Mme PAULIN Stella et M. BERARDI Éric ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **vote** les subventions mentionnées ci-dessous :

AMICALE LAIQUE VILLETUREIX	1 370 €
ANCIENS COMBATTANTS VILLETUREIX	100 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	50 €
DONNEURS DE SANG	50 €
GAULE RIBERACOISE	50 €
MUTILES DU TRAVAIL	50 €
SOCIETE DE CHASSE DE VILLETUREIX	250 €
COMITE des FETES de VILLETUREIX	1 480 €
DREAMS HORSES	100 €
VILLETUREIX FOOT LOISIR	300 €
REVEIL BOULISTE	300 €
TOTAL	4 100 €

- **Décide** que le versement de la subvention se fera sur production des bilans présentés par l'association.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

COPIE CONFORME,
En Mairie le 24 avril 2026
Le Maire, Patrick LACHAUD

La secrétaire de séance
Mme BERTAUD Béatrice

Certifié exécutoire :

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 28/04/2026

Et de la publication, le 28/04/2026

Le Maire Patrick LACHAUD




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux 9 Rue Tastet 33063 Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>